



Conseil économique et social

Distr. limitée
1 octobre 2007
Français
Original : anglais

Reprise de la session de fond de 2007

New York, 4 octobre 2007

Point 13 i) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie et à l'environnement :

Forum des Nations Unies sur les forêts

Proposition d'amendement du projet de résolution intitulé « Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts » figurant dans le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2007/42) présentée par le Vice-Président du Conseil, M. Léo Mérorès (Haïti) à l'issue de consultations officielles

1. Ajouter les nouveaux paragraphes suivants qui constitueront les deuxième et troisième paragraphes :

2. *Réaffirme* le paragraphe 17 de sa résolution 2006/49 dans lequel il a décidé d'envisager les moyens de renforcer le secrétariat du Forum dans les limites des ressources existantes, ainsi qu'en augmentant les ressources volontaires extrabudgétaires, pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions de manière plus efficace, compte tenu du paragraphe 163 b) du Document final du Sommet mondial de 2005¹;

3. *Fait référence* en particulier aux paragraphes 5 f), 20 et 21 de sa résolution 2006/49 dans lesquels il a invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à entreprendre les activités nécessaires pour aider les pays en développement ainsi que les pays en transition à obtenir des fonds nationaux et internationaux additionnels, à harmoniser les mécanismes de suivi, d'évaluation et de rapports et à présenter des rapports de synthèse sur les initiatives et activités du Partenariat.

2. Renuméroter en conséquence les autres paragraphes.

¹ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

